

**SCIC AU BOURGEON BIO**

**charte**  
*des usagers*  
*de la salle*  
**« le 121 »**



# Pourquoi cette charte ?

Cette charte est le résultat d'un travail d'échanges entre les salariés, les fournisseurs et les clients de notre SCIC « Au Bourgeon Bio ».

Le réseau de magasins Biocoop a pour objectif le développement de l'agriculture biologique dans un esprit d'équité et de coopération, respectant des critères sociaux et écologiques exigeants.

Ces magasins sont des lieux d'échanges et de sensibilisation pour une consom'action responsable. Plus qu'un simple distributeur bio et davantage acteur d'une distribution alternative, Biocoop est un réseau qui s'implique dans son secteur et au-delà, via ses partenariats.

« **Le 121** » est un outil précieux pour développer les engagements de la SCIC « Au Bourgeon Bio », par ses actions propres et celles des partenaires qu'elle choisit.

À travers ce document, nous affirmons nos convictions et le « bien commun » selon lesquels nous œuvrons à la SCIC « Au Bourgeon Bio » pour partager ce lieu d'échanges, « Le 121 ». Chacun peut y trouver sa place et développer l'intérêt collectif, dans le respect de ses engagements.

## Cette charte s'appuie sur nos valeurs



Cette charte vise à préciser les conditions d'usage du « 121 » pour les acteurs extérieurs à la SCIC, et à concevoir et encadrer les actions pouvant s'y dérouler qui doivent :

- fédérer des partenaires autour de finalités, objectifs et projets communs
- être en phase avec le projet politique de la SCIC « Au Bourgeon Bio »
- valoriser et servir son projet global

Pour chaque utilisation, le partenariat sera formalisé dans une convention rappelant l'acceptation sans réserve de la charte.

La convention contractualisera les conditions concrètes de l'accueil : fiche technique, horaires, assurances et responsabilités, personne référente, communication, modalité financière et tous détails utiles.



# Les usagers

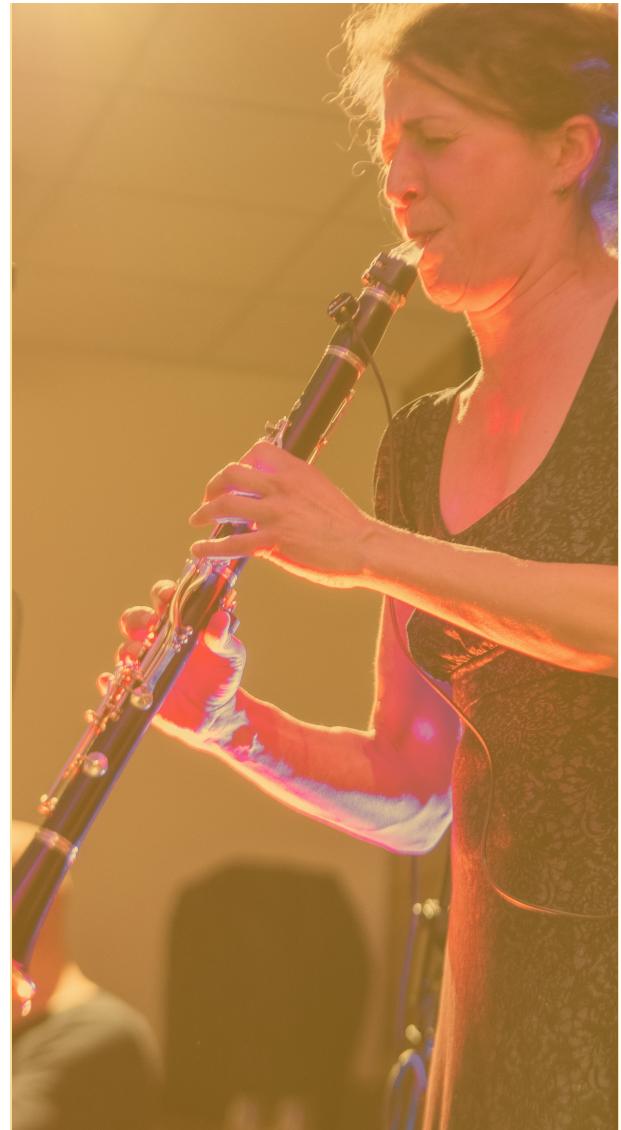
## La SCIC Au Bourgeon Bio

Le premier des usagers, intrinsèquement prioritaire avant tout autre, est la SCIC et son magasin. Le 121 est d'abord son outil pour :

- L'animation de la vie coopérative : statutaire, commissions, groupes de travail, etc.
- Les animations du magasin

## Les usagers extérieurs

L'utilisation de la salle 121, conditionnée par le partage des valeurs, peut être revendiquée par la SCIC comme un partenariat, avec ses déclinaisons en termes de communication.



# L'adhésion aux valeurs

Le militantisme de la SCIC « Au Bourgeon Bio » pour le développement de la Bio s'appuie sur les principes et valeurs suivants :

- L'humanisme : la prééminence de la personne humaine, le souci de dignité
- La démocratie
- La laïcité
- L'économie sociale et solidaire
- L'équité
- La solidarité : l'inclusion sociale, économique et culturelle
- La coopération : l'intérêt collectif au-delà de l'intérêt personnel de ses membres
- L'éducation populaire
- La créativité (environnementale, sociale, économique, culturelle et scientifique)

# Les usages

Le 121 est un espace polyvalent et peut être utilisé comme :



- Lieu d'événementiel
- Lieu de formation, d'éducation
- Lieu d'ateliers
- Espace de travail partagé
- Lieu de création et de fabrication
- Salle de réunion
- Lieu de partage des savoirs et des cultures

## Les modalités *de mise à disposition de la salle*

L'utilisation de la salle «le 121» est consentie selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition avec contribution libre pour nos partenaires.
- Location avec contrepartie financière (selon la grille tarifaire établie dans la convention) ou en nature, pour des actions compatibles avec les valeurs de la SCIC.

L'accès à la salle est dans tous les cas proposé selon les disponibilités laissées libres par le fonctionnement prioritaire de la SCIC et du magasin.

Les activités récurrentes gênant la souplesse nécessaire à la vie de la salle « le 121 », ne sont pas accueillies, sauf cas particuliers soumis à l'arbitrage spécifique du comité de programmation de la SCIC.

- 🚫 Dans un souci de neutralité, les réunions de propagande des partis politiques et organisations religieuses ne sont pas acceptées.
- 🚫 Les organisations ou partenaires qui contreviendraient aux engagements et valeurs (idées et propos racistes, LGBTphobes, sexistes ou masculinistes et complotistes, dérives sectaires, etc.) ne pourront faire l'objet d'accords ultérieurs.

# Validation préalable à l'utilisation de la salle

Les accueils de structures extérieures engagent l'image de la SCIC et du magasin.

Toute demande est soumise à la validation du comité de programmation, qui agit par délégation du Conseil d'Administration (CA).

Il a la charge de vérifier, par tout moyen légal à sa disposition, la conformité des demandes à la charte d'usage de la salle « le 121 ».

Le comité de programmation est une structure permanente, dont la composition est décidée par le CA. Il intègre parmi ses membres des compétences pluridisciplinaires correspondant à la diversité des demandes.



## Vous recherchez une salle ? Contactez-nous !

Email : [salle121@orange.fr](mailto:salle121@orange.fr)  
Téléphone : 02 48 21 19 01

